

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1110

présenté par  
Mme Bannier

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 4, après le mot :

« transparente »,

insérer les mots :

« aux exploitants agricoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est important d'encadrer la "publicité" du "module d'évaluation" comme du diagnostic, en rappelant, à cet alinéa, que l'information délivrée est à destination exclusive des exploitants agricoles.